



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

•Création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Goujon Commune de Saint Rémy de Maurienne

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 16 novembre 2020, une enquête publique de 35 jours **du mardi 8 décembre 2020 jusqu'au lundi 11 janvier 2021** concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Goujon, se tiendra sur la commune de Saint Rémy de Maurienne.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Saint Rémy de Maurienne du mardi 8 décembre 2020 jusqu'au lundi 11 janvier 2021 afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Monsieur Christian PIGNOL est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur siégera en mairie de Saint Rémy de Maurienne, aux dates et heures ci-dessous, selon un protocole élaboré pour le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire ; entre autres :

- lieux d'enquête situés dans des salles suffisamment grandes et aérées à intervalles réguliers ;
- organisation des files d'attente par fléchage et filtrage du public ;
- mesures barrière appropriées à la crise COVID 19 (port du masque obligatoire, distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique pour la manipulation du dossier d'enquête) ;
- Consultation du dossier et entretien avec le commissaire enquêteur : une personne + un accompagnateur maximum ;
- installation d'un plexiglass par la mairie entre commissaire enquêteur et public ;
- si affluence trop importante prise de rendez-vous par le secrétariat de mairie

Permanences :

- **Mardi 8 décembre 2020 de 9h à 12h00**
- **Vendredi 18 décembre 2020 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 6 janvier 2021 de 14h00 à 17h00**
- **Lundi 11 janvier 2021 de de 14h00 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie:
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>;
Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale à la mairie de Saint Rémy de Maurienne et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité Goujon à Saint Rémy de Maurienne).

Monsieur Thierry MAGNOULOUX de la SAS Hydroélectricité du Goujon – Hygo pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : thierry.magnouloux@hygo.fr
– tel : 06-20-57-65-00).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint Rémy de Maurienne et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie :
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.